

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (*à partir de 11 h 20*)
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. BOBET à M. MANSENCAL (*jusqu'à 11 h 20*)
M. BRON à Mme Walryck (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme BRUNET à Mme DARCHE (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (*jusqu'à 10 h 15*)
M. DELAUX à M. DUCASSOU (*jusqu'à 11 h 15*)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER
M. DUTIL Silvere à M. GOURGUES Jean-Pierre
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (*à partir de 11 h 00*)
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
M. TOUZEAU à M. TURON (*à partir de 11 h 40*)

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Etude de faisabilité d'une tarification intermodale et multimodale - Appel d'offres ouvert- Décision - Autorisation

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2003/0236 du 28 mars 2003, le Conseil de Communauté a approuvé le principe de faisabilité d'une tarification intermodale et multimodale. A cet effet, une convention tripartite associant la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde et la Région Aquitaine a été signée le 08/09/2003 pour assurer en partenariat la conduite et le financement de cette étude.

L'objectif de l'étude est d'analyser la faisabilité de la création d'une gamme tarifaire intermodale et multimodale sur le bassin de transports de l'agglomération bordelaise, dans les domaines suivants : territoire, description des titres, harmonisation des titres et profils monomodaux, aspects financiers, fonctionnels, techniques et organisationnels. L'étude devra apporter des éléments d'aide à la décision détaillée, afin que les élus de chaque collectivité puissent apprécier les avantages, contraintes et conséquences de chacun des scénarios envisagés.

L'étude sera à tranches conformément aux dispositions de l'article 72 du code des marchés publics. La tranche ferme sera scindée en trois phases, qui feront chacune l'objet d'une validation par tous les partenaires :

- phase 1 : construction des scénarios de tarification
- phase 2 : évaluation des scénarios, analyse des impacts
- phase 3 : proposition de mise en oeuvre

L'étude sera basée sur trois scénarios contrastés (scénario au fil de l'eau, volontariste, intermédiaire).

Une tranche conditionnelle est prévue pour la rédaction des conventions tarifaires.

Les prix seront globaux et forfaitaires et la durée de l'étude s'étendra sur huit mois pour la tranche ferme, les délais de validation étant exclus.

Le début du marché prendra effet à sa notification pour la première phase de la tranche ferme et pour ce qui concerne le début des deux autres phases à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer les études.

A cet effet, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises (dossiers consultables par les conseillers communautaires en application des articles L 2121.2 et 13 du CGCT à l'hôtel de la Communauté au service des Marchés Publics – 13^{ème} étage) en vue de la passation d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33.3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette opération estimée à 150 000 € HT avec une marge de variation de 5 %, prévue au budget annexe Transports 2004 - chapitre 011 - compte 617 0000 1 – CRB – D 320, donnera lieu à une publicité nationale.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **entériner le dossier de consultation des entreprises**
- **autoriser Monsieur le Président :**
 - **à procéder à la mise en concurrence relative à cette prestation,**
 - **à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert sans variante, lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres à la recherche de prestataires par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1, 1^{er} alinéa dudit code,**
 - **à engager les démarches pour une demande de subvention auprès de l'Etat et de l'union européenne,**
 - **à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 AVRIL 2004**

